

Image not found or type unknown



Renouvellement de période d'essai

Par **cyril**, le **30/01/2009 à 12:44**

Bonjour,
J'ai signé en Aout 2008 un CDI.
La réglementation en vigueur a été modifiée.
Concernant la période d'essai en particulier, le contrat initial prévoyait 3 mois renouvelable, et le document final (signé) mentionne "4 mois non renouvelables".
Or, pour différentes raisons, je souhaite renouveler ma période d'essai, notamment concernant une clause de non concurrence.
Ai-je le droit de demander un renouvellement aux RH, même si mon contrat de travail mentionne "non renouvelable"?
L'entreprise pour laquelle je travaille ne dispose pas de convention collective.
Merci de m'éclairer.
Cordialement,

Par **Visiteur**, le **30/01/2009 à 15:21**

bonjour,
pourquoi le contrat a t'il été changé ?
le droit de demander : oui on a toujours le droit de demander....
mais on n'est pas toujours sûr d'avoir une réponse favorable !